

POINT DE VUE

Et si Battisti était vraiment innocent? par Fred Vargas*

CESARE BATTISTI semble avoir tout contre lui : accusé de quatre homicides, condamné à perpétuité et en fuite. Mais il clame son innocence. Quel homme, répondra-t-on, ne ferait pas de même à sa place? N'est-ce pas la seule solution qui lui reste pour tenter de sauver sa vie? Pourtant, ce cri d'innocence existe, il est là. Qu'on ne le prenne pas pour argent comptant, voilà qui est normal. Ce n'est pas non plus une raison pour ne pas l'envisager, et c'est là d'ailleurs le moindre de nos devoirs. Laissons de côté mon intime conviction et celle des amis de Cesare. Et penchons-nous sur les faits, tel l'historien, le journaliste, avant de nous prononcer. L'enjeu n'est pas seulement intellectuel et éthique : il s'agit de la vie d'un homme.

De quoi est accusé Cesare Battisti? D'avoir participé en 78 et 79 aux quatre crimes commis par le groupe d'extrême gauche des PAC pendant les «années de plomb» : celui du gardien de prison Santoro (accusation : exécution directe; motif : tortures sur prisonniers), du bijoutier Torregiani (accusation : co-organisation; motif : activiste d'extrême droite pluri-meurtrier), du boucher Sabbadin (accusation : participation en couverture; motif : activiste d'extrême droite meurtrier), et du policier Campagna (accusation : exécution directe; motif : tortures sur inculpés).

Examinons à présent les faits : arrêté en 1979, Battisti passa deux ans en prison avant de s'évader. Au cours de ces mois, la police ne l'inquiéta pas pour ces crimes, et il fut seulement condamné pour appartenance aux PAC (dont il n'était ni fondateur, ni chef). Que se passa-t-il donc pour que, neuf ans plus tard, Battisti se retrouve accusé de la totalité des actions des PAC? Quel fait nouveau vint modifier si radicalement son statut, le transformant de simple membre en criminel endurci? Ce fait nouveau se nomme Pietro Mutti. Co-fondateur des PAC, Mutti fut

arrêté en 1982 alors que Battisti était déjà en exil au Mexique. Inculpé de meurtre, Mutti se constitua «repenti» : le «repenti» est un coupable qui marchandise sa peine en échange d'accusations. Plus il accuse et plus il tend vers l'obtention de sa liberté. C'est Mutti qui chargea Battisti de tous les crimes qui lui sont actuellement reprochés, lui faisant peu à peu endosser les cinquante braquages et les quatre homicides du groupe. Absent, Battisti constituait un bouc émissaire idéal. Mutti expliqua d'ailleurs lui-même qu'il l'accusait parce qu'il était jeune et à l'abri à l'étranger. Pas un témoin oculaire, pas une preuve matérielle, pas même un commencement d'indice ne put étayer ces accusations. Les «témoins» qui l'appuyèrent n'étaient pas non plus ordinaires : il s'agissait de «dissociés», des accusés gagnant des années de prison en échange de déclarations convergentes.

Ceci ne se comprend que dans le contexte de la justice italienne de l'époque, qui exploita jusqu'à ses pires déviances le système des repentis pour régler l'intégralité des affaires, que les coupables fussent vrais ou vraisemblables. Le repentis Mutti, décrit comme un jeune homme perturbé, dévasté par les drogues, bégayant ses accusations, accusa des dizaines de personnes. Il fut l'un des sujets les plus zélés du juge Armando Spataro, réputé pour avoir le plus exploité les possibilités des repentis. Mutti fut longtemps utilisé par la justice, entraîné dans d'autres procès dans le rôle d'accusateur, avant d'y gagner sa liberté.

Pourquoi Pietro Mutti accabla-t-il particulièrement son ancien camarade Battisti? On ne peut pas l'interroger car il a, évidemment, disparu dans la nature. Reste à se tourner vers les anciens faits connus

pour le comprendre. Une pratique courante au sein de certains groupes de l'époque permettait, en cas d'arrestation, de se défaire sur un camarade en sécurité à l'étranger. Mutti ayant aidé Battisti à s'évader, il fut convenu entre eux que Mutti pourrait utiliser son nom en cas de coup dur. Ce qu'il fit, sans modération. Surtout, une grave rupture intervint entre les deux jeunes gens, qui éclaira l'acharnement de Mutti contre Battisti : Mutti voulait reconstituer le groupe dissous des PAC et espérait l'appui de son camarade après son évasion. Mais Battisti avait pris conscience depuis longtemps que la lutte armée devait finir et qu'elle était un piège, une impasse. Il refusa catégoriquement et une dispute violente les opposa avant leur séparation. Le départ de Battisti apparut-il à Mutti comme un «abandon»,

une «traîtrise»? Il «légitima» sans doute à ses yeux un éreintement qui devait, surtout, lui rapporter sa liberté. Mutti était accusé d'avoir tiré sur Santoro. Il s'innocenta de ce crime en déversant l'accusa-

tion sur Battisti. De même pour le crime Sabbadin, qui fut exécuté par Mutti et Giacomini (autre chef des PAC). Giacomini avoua, mais Mutti accusa Battisti à sa place. Contraint par la suite d'admettre son véritable rôle, Mutti changea son accusation et fit de Battisti un chauffeur et non plus un tireur. C'est parce que Mutti mêla Battisti à cet attentat que se rouvrit l'affaire Torregiani. Celle-ci était déjà élucidée et les quatre tireurs, Gabriele Grimaldi, Giuseppe Memeo, Sebastiano Masala et Sante Fatone, avaient été identifiés et condamnés en 1981. Mais les juges considéraient que les attentats Torregiani et Sabbadin faisaient partie d'un même plan en raison de leur simultanéité. Si Battisti

C'est Mutti qui chargea Battisti de tous les crimes qui lui sont actuellement reprochés, lui faisant peu à peu endosser les cinquante braquages et les quatre homicides du groupe.

Et si Battisti était vraiment innocent? par Fred Vargas (*suite*)

article paru dans l'édition du journal «Le Monde» daté du 13/11/2004

figurait dans l'affaire Sabaddin, il devait donc avoir participé à l'organisation de l'attentat Torregiani. La justice fit témoigner des «dissociés» pour aller en ce sens. L'implication de Battisti dans l'affaire Torregiani ne résiste pas à un examen un peu poussé. C'est au cours de cette agression que le fils adoptif de Torregiani fut blessé, et demeura paralysé. Cette fusillade tragique s'est puissamment ancrée dans l'opinion publique. Elle a fusionné avec le nom de Battisti au point que les Français et les Italiens sont aujourd'hui persuadés que Battisti en fut l'auteur, persuadés même que Battisti tira sur l'enfant. Cette per-

Au lecteur de se demander si la France n'a pas le devoir de la perplexité

suasion ne s'opéra pas d'elle-même : la télévision italienne diffusa à satiété au printemps 2004 l'image du fils de Torregiani en fauteuil roulant, le présentant comme une «victime de Battisti». Cette fausse information, accablante, fut abondamment reprise en France. Elle frappa à juste titre les esprits et c'est elle qui fit de Battisti un «monstre» dans la pensée collective. Pourtant, outre que Battisti ne figurait pas parmi les quatre agresseurs de Torregiani, il fut prouvé par la balistique que le garçon fut touché par une balle perdue de son propre père. Non seulement Battisti ne participa pas à cet attentat, mais il ne l'organisa pas : les PAC avaient été informés d'un projet de «jambisation» à l'encontre de Torregiani. Battisti, avec d'autres membres du groupe, s'y était résolument opposé, formant une «dissidence». Il quitta la réunion pour marquer son désaccord. Il n'est donc pas concevable que Battisti, dissident, ait «organisé» une agression qu'il réprouvait si fortement. Ce projet fut malgré tout exécuté par un groupe de quartier autonome et Battisti apprit la nouvelle et la blessure de l'enfant par la presse. Écoutons Battisti l'évoquer lors d'une interview filmée, à la fin de juillet 2004 : «Je crois que les plus mauvais souvenirs [...] c'est quand j'ai lu dans les journaux que le fils de Torregiani était blessé [...] cela, c'est quelque chose qui m'a... qui nous a terrassés, en fait. Ça nous a mis dans un état... Même si on n'était pas responsables, même si on était contre l'action [...]» Les attentats Torregiani et Sabaddin étaient corrélés : la dissidence de Battisti à l'un contient sa non-participation à l'autre. Ces actions

simultanées avaient été conçues par un même noyau auquel Battisti n'appartenait pas. Le meurtre du policier Campagna avait été commis par un couple inconnu. Mutti donna le nom de Battisti et celui d'une complice. La participation de Battisti est ici encore impossible. En effet, cette agression eut lieu alors que les PAC étaient déjà dissous, et l'attentat fut opéré par une «filiation» des PAC ayant refusé la dissolution. Or, contrairement à Mutti,

Battisti avait voulu cette dissolution. Il n'est donc pas sensé qu'il ait mené une action plusieurs mois après avoir déposé les armes. L'accusation s'écroule lorsqu'on sait que la jeune

femme accusée par Mutti fut innocentée et libérée en 1994. Enfin, l'agresseur vu par un témoin était un barbu frôlant les 1,90m. Lors de l'instruction, les policiers avaient dit à Battisti qu'il lui aurait fallu porter des talons de vingt centimètres pour que le signalement corresponde. C'est d'ailleurs du Président de la Cour d'Appel de Paris que Battisti apprit, lors de l'audience du 12 mai 2004, qu'il avait porté une «fausse barbe» : détail de la scène du crime que «l'assassin» lui-même ignorait...

C'est ainsi que, lorsqu'on examine de plus près les circonstances des quatre crimes, les accusations de Mutti s'effondrent tandis que ses raisons d'accuser Battisti s'éclairent. Tout indique que Battisti n'a participé à aucun des crimes : ni à l'attentat Torregiani qu'il réprouvait, ni à l'attentat corrélaté contre Sabaddin, pour lequel Mutti, pris en flagrant délit de mensonge, dut se défausser. L'attentat Campagna est trop tardif et le signalement ne correspond pas. Quant à l'homicide Santoro, il est l'œuvre de Mutti lui-même.

Il reste cependant un «mais» qui n'aura pas échappé au lecteur : pourquoi, s'il n'est pas coupable, Battisti n'a-t-il pas répliqué aux accusations qui l'accablèrent de mars à juin 2004? Pourquoi a-t-il au contraire esquivé la question ou refusé de répondre, ce qui convainquit plus encore l'opinion publique de la réalité de sa culpabilité? Depuis vingt-cinq ans, Battisti ne faisait en réalité pas mystère, en privé, de son innocence. Sa famille et ses proches savaient, selon son expression, qu'il n'avait «pas de sang sur les

mains». Ce n'est qu'avec l'explosion de l'affaire que, paradoxalement, il décida de se taire. Pourquoi? A cela, une raison majeure, source d'un véritable blocage : Battisti ressentait intensément le sentiment d'une responsabilité politique collective. A ses yeux, proclamer son innocence personnelle, c'était fuir ce qu'il considérait être sa «responsabilité historique», c'était se dédouaner à bon compte de son passé, ce qu'il ne s'estimait pas le droit de faire. Se trouvait aussi menacée la petite communauté des réfugiés italiens, protégée depuis vingt ans par la parole de la France. Faire valoir son innocence risquait de nuire à cette protection collective dispensée sans distinction des actes commis. Battisti refusa donc avec obstination de porter sa défense sur le terrain individuel. Son innocence devint pour lui un argument tabou. Et inutile, pensa-t-il, car il crut jusqu'au bout que la loi française le protégerait de l'extradition, puisqu'il est interdit d'emprisonner un accusé contumace sans nouveau procès. Il s'en tint là, avec une détermination aussi digne qu'entêtée, n'osant au mieux sur le sujet que cette formule indirecte : «Cet homme, ce meurtrier, je ne le connais pas» (Le Monde, 2 avril 2004). Mais la parole d'Etat fut reprise, la loi française contournée, et son extradition prononcée le 30 juin. A ce moment seulement, Battisti prit conscience qu'il allait finir ses jours en prison pour des crimes qu'il n'avait pas commis. Dès août, il exprima à nouveau son innocence de toujours. Mais il était trop tard : la propagande venue d'Italie avait été si violente que le mal était fait, immense, dans l'opinion publique. Nul ne l'entendit, ou ne le crut.

Tels sont les faits. Au lecteur de les examiner et d'en juger, en sa conscience et en sa raison. A lui de peser la valeur de l'accusation et de se demander si le gouvernement peut livrer Battisti à la prison italienne. Si la France n'a pas le devoir de la perplexité. C'est à cette réflexion de tous qu'est suspendue sa vie. Laissons-lui, pour conclure, la parole : «Et je le répète : je n'ai jamais tué et je peux le dire, les yeux dans les yeux, aux parents des victimes, aux magistrats.» (JDD, 8 août 2004).

***Fred Vargas est archéologue, auteure de romans policiers.**